



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 33/051/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 mai 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 7 mai 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France NOIROT

• **Commune – Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2023**

Madame Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du Budget Communal, figurant dans le compte de gestion de Madame la Trésorière Principale d'Arpajon, est en tout point conforme au Compte Administratif 2023 de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D.2343-1 à D.2343-10,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures passées au titre de l'exercice 2023 du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

Considérant le résultat de clôture figurant au Compte de Gestion 2023 s'établissant comme suit :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	5 473 386.70 €	5 208 751.92 €	264 634.78 €	828 766.87 €	1 093 401.65 €
Investissement	3 231 183.13 €	3 141 561.42 €	89 621.71 €	- 619 678.00 €	- 530 056.29 €
TOTAL	8 704 569.83 €	8 350 313.34 €	354 256.49 €	209 088.87 €	563 345.36 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M.
Meunier)**

- **Approuve** le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le 16 mai 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

